

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de la Semaine Sainte, du 24 au 31 Mars, de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville du 18 au 22 Avril, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, d'accord avec la compagnie du Midi de la France et les compagnies espagnoles, délivrera du 2 Mars au 15 Avril, des billets de Paris à Séville, en voiture de première classe, au prix de 250 francs, aller et retour compris, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Burgos, l'Escorial, Madrid, Aranjuez, Castillejo, (embranchement de Tolède) et Cordoue.

Ces billets seront valables jusqu'au 7 mai inclusivement.

Les voyageurs auront la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express et Pyrénées-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à tarif plein.

Panique au théâtre. — Dimanche soir, pendant le premier acte de la représentation de la *Souris*, un mouvement insolite s'étant produit derrière la scène et un pompier ayant eu la maladresse de montrer son casque, une panique prit les spectateurs et la plupart se précipitèrent vers les sorties trop étroites. Heureusement, ce n'était pas le feu, mais un tuyau de conduit d'eau qui s'était rompu. L'alerte passée, chacun reprit sa place, et la belle œuvre de M. Pailleron continua. Mais cet incident devrait, ce nous semble, servir d'avertissement et amener nos édiles à prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des spectateurs en cas de sinistre.

Société agricole. — Dans sa séance du 1^{er} mars, la Société agricole et industrielle du Lot a décidé qu'elle prendrait part à l'Exposition de 1889, qu'elle organiserait une exposition collective.

Dans cette même séance, M. Laur, vétérinaire départemental, a cru devoir remarquer que, malgré les remarquables qualités dont nos chevaux du causse ont toujours fait preuve, soit dans les concours, soit dans les régiments de cavalerie auxquels ils ont été affectés, le comité de remonte d'Aurillac n'avait acheté, cette année, que fort peu d'animaux dans le département du Lot.

La Société s'est unanimement associée aux regrets exprimés par M. Laur et a décidé qu'elle interviendrait auprès du ministre de l'Agriculture pour le prier de ne pas oublier notre département, au moment surtout où il subit une crise agricole des plus aiguës, provoquée par la perte des vignes et l'avisement du prix des bestiaux.

L'élevage des chevaux du causse du Lot est assez rémunérateur, mais à la condition que l'États prenne ceux de ces chevaux pouvant être affectés à la cavalerie.

Tous les concours ayant prouvé la fixité de l'espèce orientale de ces chevaux, il serait à désirer qu'on regretter que l'amélioration poursuivie et obtenue fût aujourd'hui abandonnée.

Nous devons ajouter qu'il a été reconnu d'une manière péremptoire que le cheval de montagne, élevé au grand air, sur un terrain sec et accidenté, est infiniment supérieur, pour les besoins

de la défense nationale, au cheval de plaine et de marais.

Syndicat agricole. — Dans sa dernière séance, le syndicat agricole du Lot a nommé pour son trésorier M. René Bouysso, en remplacement de M. Caogardel, banquier, démissionnaire.

Procès de presse. — Dans son audience du 3 mars, le tribunal correctionnel de Cahors a condamné le journal *la France du Sud-Ouest* à 25 fr. d'amende, 200 fr. de dommages envers M. Michaud-Larivière et à l'insertion du jugement dans le journal *la France*. On sait que la *France* avait été assignée en diffamation pour divers articles parus dans ce journal au sujet des vins qu'on disait falsifiés et qui auraient été trouvés dans les magasins de M. Michaud.

Le plaignant demandait 20,000 fr. de dommages-intérêts et l'insertion du jugement dans dix journaux à son choix.

Eaux thermales. — Dans sa session d'août 1887, le conseil général du Lot, ayant voté une subvention de 2,000 fr. destinée à envoyer en 1888, aux eaux thermales, les malades indigents du département, il a été décidé que l'envoi des malades serait, comme précédemment, divisé en deux saisons, qui commenceront la première le 15 mai, et la deuxième le 15 août.

Les demandes d'admission devront être parvenues, avant le 20 avril prochain, à la préfecture, par l'intermédiaire de MM. les sous-préfets.

Le service de trois ans. — Le gouvernement a arrêté, dans le conseil de cabinet tenu samedi, des résolutions en ce qui concerne les obligations militaires des jeunes gens qui s'adonnent aux hautes études en vue des déclarations à faire à la commission du Sénat. Les ministres de la guerre et de l'instruction publique ont saisi le conseil de la question. On sait comment cette question se présente. La Chambre, en votant le service de trois ans, a supprimé absolument toute espèce de dispenses militaires, autres que celles résultant de la situation de soutien de famille. Les jeunes gens qui se destinent aux hautes études seraient soumis à l'obligation de servir trois ans. Ils pourraient seulement obtenir des sursis ou des avances de temps d'appel, suivant les nécessités de leurs études.

Le général Logerot et M. Faye, son collègue de l'instruction publique, ont fait accepter par le gouvernement, en le modifiant dans ses détails, le système qui diffère absolument de celui voté par la Chambre. D'après les propositions du gouvernement, les jeunes gens qui se vouent aux hautes études seraient astreints à faire une année de service à l'époque de l'appel de la classe à laquelle ils appartiennent. Ils devraient avoir terminé leurs études et obtenu un diplôme final à un âge déterminé, variant entre 24 et 27 ans, suivant la durée des études. Si à cet âge ils n'avaient pas obtenu leur diplôme, ils seraient obligés de faire deux années complémentaires de service militaire.

Pour les élèves ecclésiastiques, en particulier, même obligation de faire une année de service

existerait; seulement, pour accomplir ce service, les jeunes gens en question seraient incorporés parmi les infirmiers militaires. A l'expiration de leurs études, seuls ceux qui seraient pourvus de fonctions ecclésiastiques seraient déchargés de toute obligation militaire.

Ceux qui, quoique ayant reçu l'ordination comme prêtres ne seraient pas pourvus de fonctions ecclésiastiques, devraient faire leurs deux années complémentaires de service actif. Ce système est celui qu'avait adopté la commission du Sénat, sauf ce qui concerne la limite d'âge, au bout de laquelle devraient être obtenus divers diplômes. C'est sur la fixation de cette limite d'âge que portent les modifications décidées par le conseil des ministres.

Congé. — Le ministre de la guerre vient de décider que les dispositions prises les années précédentes, à l'occasion de Pâques, seraient maintenues en 1888.

Des permissions de huit jours pleins, qui dateront du mercredi 28 mars courant au soir, pour prendre fin le vendredi 6 avril suivant au matin, seront délivrées dans une proportion déterminée suivant les nécessités du service dans chaque corps, aux hommes de troupe qui auront mérité cette faveur par leur bonne conduite.

Engagés conditionnels. — Le ministre de la guerre a décidé que les engagés conditionnels de 1886-87 retenus sous les drapeaux une seconde année pour insuffisance d'instruction pourront être envoyés en congé dans leurs foyers, s'ils obtiennent la note *bien* à la suite du nouvel examen qu'ils seront autorisés à subir à l'expiration de l'un des trimestres de cette seconde année de service.

Les jeunes gens dont la conduite aura été mauvaise ne seront pas admis à bénéficier de cette mesure.

Engagements volontaires. — **Avis.** — Les engagements volontaires seront reçus à la mairie de Cahors, du 1^{er} au 31 mars, les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine. La visite aura lieu préalablement au bureau du recrutement, ces mêmes jours, de 8 à 8 heures et demie du matin.

Pourvoi en cassation. — Lorsque l'on a fait une demande d'inscription ou de radiation sur les listes électorales et que la commission municipale l'a repoussée et le juge de paix, après elle, on a dix jours pour se pourvoir. Si l'on n'a pas eu de contradicteur devant le juge de paix, on ne recevra pas la notification de son jugement. Les dix jours courent de puis le moment où le juge de paix a prononcé sa sentence.

Halle aux grains. — 300 hectolitres de blé vendus 19 fr. 50 en moyenne; 150 hectolitres de maïs, au prix moyen de 12 fr. 50.

Arrestation. — La gendarmerie de Labastide-Morat vient d'arrêter, pour être conduite devant M. le juge d'instruction de Montpellier, la nommée Jasset (Josephine), épouse Laville. Cette femme, qui avait quitté Paris vers le milieu du mois de janvier dernier pour venir

habiter à Ussel avec ses beaux parents, est accusée d'avoir, avec son mari, introduit sur le territoire français ou tout au moins fait usage de faux billets de banque.

Saint-Céré. — Au moment de cette crise terrible, des ouvriers viennent, pour comble de misère, de voir augmenter sensiblement le prix du pain.

Et voici la raison de cette augmentation. Par suite de la neige, la foire de St-Céré s'est trouvée fort peu approvisionnée en blé, et MM. les boulangers, d'un commun accord, enlevant les quelques sacs qui se trouvaient sous la halle, dans les prix de 22 fr. l'hectolitre, se sont portés le lendemain en chœur à la mairie, où ils ont obtenu une augmentation dans le prix du pain.

Et pourtant, dans aucun marché des environs le blé n'a dépassé 20 fr. l'hectolitre.

Comète. — Un astronome, au cap de Bonne-Espérance, a découvert, le 18 février, une comète brillante mesurant une queue de degrés dans la constellation du Paon.

Cette comète sera visible en France, dans les premiers jours de mars. Elle rasera l'horizon sud, précédant le soleil de près de quatre heures.

Le prix de la viande. — Alors que le commerce est partout en souffrance, que le marasme le plus inquiétant règne sur les affaires, que l'ouvrier suffit à peine d'un rude labeur quotidien, à pourvoir aux besoins d'une famille qui n'a pour vivre d'autre ressource que le produit de ce travail, il est certains commerçants qui, parce qu'ils trafiquent des produits de première nécessité, croient pouvoir rester en dehors de la loi commune et paraissent n'avoir d'autre souci que celui d'arrondir leur pécule au détriment du pauvre monde.

Nous voulons parler en particulier des bouchers, qui en dépit de la baisse persistante et excessive qui se manifeste depuis longtemps sur le prix du bétail, n'en continuent pas moins à maintenir le prix de la viande à un taux exorbitant et fort en disproportion avec celui de la vente sur pied.

Depuis 1884, le bœuf a perdu 15 0/0 de sa valeur et le mouton 20 0/0. A-t-on entendu dire que, dans le même temps, les bouchers aient diminué leurs prix dans de semblables proportions?

La vérité est que les bouchers maintiennent ces prix, tout comme lorsque la valeur des bestiaux ou des moutons ne leur permettait pas de faire autrement. Il en résulte pour eux une source de profit que nous n'hésitons pas à qualifier d'illicite, puisqu'elle s'exerce au détriment de tout le monde: c'est une spéculation sur la misère.

Si la culture livre ses produits à vil prix, il n'est pas juste assurément qu'une seule corporation commerciale en bénéficie dans des proportions excessives, tandis que de nombreux ménages d'ouvriers et de petits rentiers ont à supporter des privations quotidiennes.

Voilà pourquoi, en cette matière, l'utilité s'impose d'une réglementation administrative sans laquelle les abus déjà constatés persisteront, selon toute probabilité, longtemps encore.

Malgré la solidité des liens qui lui interdisaient tout mouvement et la surveillance incessante du peone, monté sur son cheval, Julian connaissant l'énergie de ce misérable le fit placer entre deux chasseurs bien montés, le revolver à la main, avec la consigne de ne pas le perdre une seconde de vue et de lui brûler la cervelle si, par un moyen quelconque, le prisonnier réussissait à rompre les lassoos ou *reatos* avec lesquels on l'avait garrotté au lieu de cordes.

La nuit était magnifique, bien que très froide. On voyait clair presque comme en plein jour. Mais c'était une lumière blanche avec des reflets bleus qui avait quelque chose de fantastique. Il n'y avait pas ces dégradations de teintes qu'aux rayons du soleil on admire pendant le jour dans les accidents du paysage.

Les teintes étaient crues, pour ainsi dire brutalement tranchées, ou une clarté éblouissante, ou des masses d'ombres profondes, qui confondaient tous les accidents et empêchaient de les distinguer.

Les arbres échevelés allongeaient démesurément leur ombre sur le sol.

Les cours d'eau que l'on rencontrait reflétaient les étoiles et la lune dans un glacis d'argent.

Si complets que soient le silence et le calme, certaines rumeurs mystérieuses persistent quand même au désert, tels que le frissonnement de la brise à travers les hautes frondaisons des forêts vierges, les pas furtifs et rapides des fauves courbant les hautes herbes en se rendant à quelque abreuvoir lointain, les glapissements stridents et railleurs des coyotes et des loups rouges chassant un élan qu'ils ont lancé de son fort.

Et enfin ce susurrement incessant qui s'élève du sol et qui n'est autre chose que le travail continu des insectes invisibles qui accomplissent, sans jamais s'arrêter, leur œuvre mystérieuse.

S'il eût été possible qu'une horloge quelconque se trouvât aux environs, cette horloge aurait sonné la demie après dix heures au moment où les chasseurs avaient quitté l'hacienda.

Dès que la petite troupe avait pris pied dans la savane, trois chasseurs avaient été lancés en batteurs d'estrade, afin d'éclairer le terrain.

Derrière eux, le reste de la troupe s'avancait au galop de chasse, se dirigeant, autant que faire se pouvait, en droite ligne, afin d'atteindre le plus promptement possible le but de leur course nocturne.

Les chasseurs, aguerris à tous les bruits de la savane, causaient entre eux à voix basse, sans se préoccuper le moins du monde des miaulements saccadés des jaguars, des abois des loups rouges, des bramements des élans, non plus que des beuglements des bisons couchés dans les hautes herbes et à dix pas desquels ils passaient souvent.

Mais, tout en causant, ils avaient constamment l'œil et l'oreille au guet, et, par surcroît de précaution, ils tenaient le fusil sur la cuisse.

Après une course d'environ trois quarts d'heure, le mot de: halte! circula à voix basse dans les rangs, et chaque cavalier devint subitement immobile.

Depuis vingt minutes environ, les chasseurs s'étaient engagés sous bois et, à la lueur d'une lumière crépusculaire, ils suivaient les méandres enchevêtrés les uns dans les autres, d'une sente

de bêtes fauves, où l'instinct infailible des deux guides réussissait seul à les diriger sûrement.

Après avoir pendant un instant soigneusement examiné l'endroit où il se trouvait et s'être consulté à voix basse avec Bernardo, Charbonneau imita, à deux différentes reprises, le cri de l'orfraie.

Presque aussitôt le même cri fut répété à une courte distance.

Une masse sombre surgit du milieu d'un buisson, à dix pas à peine en avant des chasseurs.

Depuis que la petite troupe avait abandonné la savane pour se lancer sous bois, les batteurs d'estrade s'étaient repliés et s'étaient réunis à leurs compagnons.

— Qui vive! cria une voix rude en français, en même temps que l'on entendait le craquement sec de la batterie d'un fusil que l'on arme.

— Main-de-Fer et l'Epervier, répondit aussitôt Charbonneau.

— Vous êtes bien nombreux? reprit la voix.

— Cœur-Sombre et quelques chasseurs nous accompagnent, reprit le canadien.

— Ah! c'est vous, Castor, dit alors Julian, je suis heureux de vous retrouver, mon vieux camarade. Belhumeur est-il au camp?

— Il est arrivé ce soir, au coucher du soleil. Soyez le bienvenu parmi nous, Cœur-Sombre, répondit l'homme auquel Julian avait donné le nom de Castor. Avancez, personne ne vous barrera le passage; je vais aller moi-même vous annoncer.

— Allez, compagnon, nous marcherons doucement, reprit Julian.

Bientôt les chasseurs aperçurent à travers les arbres les lucers de plusieurs feux allumés de

distance en distance, sur un assez grand espace, et autour desquels plusieurs hommes étaient accroupis ou couchés roulés dans leurs couvertures.

Cinq minutes plus tard, ils atteignirent la limite du couvert et débouchèrent dans une immense clairière de cinquante ou soixante acres au moins d'étendue.

C'était le brulis de la Hulotte Bleue.

A l'entrée de la clairière, une dizaine de chasseurs attendaient, la crosse en terre et les mains croisées sur l'extrémité du canon de leurs longues rifles américains.

Nous avons trop souvent eu l'occasion de décrire à nos lecteurs le costume pittoresque des coureurs des bois pour faire ici une redite inutile.

Le canadien Belhumeur, vieux coureur des bois, mais très vigoureux et très vert encore, avait quitté depuis deux mois à peine les Terres-Chaudes de l'Atlantique, où il avait servi pendant quelque temps dans la contre-guerre du colonel Dupin, qui rendit de si grands services à l'armée française, pour retourner dans les savanes et reprendre la vie libre et indépendante du coureur des bois et du chasseur de bisons.

Avec Belhumeur, se retrouvaient là plusieurs de nos anciens connaissances du désert.

Sans compter le Castor, il y avait entre autres le Jeune Aigle, Berger, le Cœur-Loyal, la Main-Ferme et d'autres encore.

Les coureurs des bois, en ce moment campés dans le brulis, étaient soixante-dix.

Tous hommes intrépides et jouissant d'une grande réputation dans la prairie.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre)

Incendie. — Un incendie s'est déclaré, dernièrement, dans la grange du sieur Bertrand, à Monprat, près Dégagac. Les gens de la maison étaient à la foire, et grand fut leur étonnement quand on leur annonça la triste nouvelle. Les voisins étaient parvenus à arracher aux flammes une mule qui se trouvait dans la dite grange; tout le reste a été entièrement consumé. Les causes de ce sinistre restent inconnues.

Terrible accident. — Le colonel de Ricouart passait avant-hier soir à Lille la revue d'un bataillon du 43^e de ligne dans la caserne de la citadelle et exerçait les hommes au tir à blanc.

La 4^e compagnie était placée derrière la 3^e; le commandement de « feu » venait d'être donné, quand un homme de la 3^e compagnie, le soldat Maërf, s'affaissa: il venait de recevoir une balle derrière l'oreille gauche.

Les officiers se précipitèrent près de lui et le firent conduire à l'hôpital, où la balle fut extraite.

Parmi les officiers présents se trouvait le capitaine Pouban, atteint depuis quelques années d'une maladie de cœur; son émotion fut telle en voyant tomber le soldat Maërf, qu'il s'affaissa pour ne plus se relever: il venait de succomber à la suite d'une rupture d'un anévrysme.

Le colonel de Ricouart fut chargé d'annoncer à M^{me} Pouban le malheur qui la frappait.

Le soldat Carré, qui avait par mégarde chargé son fusil avec un tube de tir, auteur de ce drame, a tenté dans la soirée de se suicider.

Marché de Montauban. — Du 3 mars. — BOURSE: Blé supérieur fin (les 80 kil.), 20,70; blé tendre moyen, 20,30; blé inférieur, mitadin, 20,00. — HALLE: Blé 1^{re} qualité (l'hect.), 19,40; blé 2^e qualité, 18,95; blé 3^e qualité, 18,15; prix moyen, 18,83. — seigle, (prix moyen de l'hect.), 10,00; fèves, 13,75; maïs, 11,75; avoine, 10,25.

ETUDE

de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors, cours de La Chartreuse n° 10.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, en date du trois mars courant, et par exploit de M^e Cossé, huissier, en date du même jour, Jeanne Fournol, sans profession, domiciliée au lieu de Cavagnac, commune de Soturac, a intenté contre le sieur Jean Cousset, son mari, propriétaire cultivateur, demeurant avec elle dans ladite commune de Soturac, une demande en séparation de biens, devant le tribunal civil de Cahors.

Elle a constitué M^e Georges Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable:

Cahors, le six mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,
G. DELBREIL.

CANAL DE PANAMA

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} MARS 1888

Le rapport in extenso est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, rue Caumartin, 46, à Paris.

EXTRAIT DU RAPPORT DE

M. FERDINAND DE LESSEPS

Nous vous avons convoqués extraordinairement pour vous exposer la situation de l'entreprise et vous soumettre les moyens que nous avons adoptés pour ouvrir le canal à la grande navigation en 1890.

Nous ne laisserons dans l'ombre aucun détail; nous répondrons à votre confiance, comme nous l'avons fait jusqu'ici, en ne vous dissimulant rien.

En venant en si grand nombre à cette réunion, vous avez témoigné une fois de plus de votre énergique persévérance. Vous défendez votre bien contre les assauts réitérés d'adversaires sans scrupules, avec un calme qui, je dois le dire, étonne le monde.

C'est que votre confiance est éclairée: sachant la vérité, vous ne vous laissez surprendre par aucune manœuvre.

Nous livrons nos derniers combats.

Vos adversaires redoublent d'activité, parce qu'ils savent que le succès est proche. Nous combattons ensemble avec nos mêmes armes, avec « la vérité et l'honnêteté unies à la persévérance », et nous resterons les maîtres de notre entreprise.

Vous n'avez peut-être pas oublié cette parole, prononcée le jour où le Congrès international de 1879 votait l'exécution du Canal de Panama: « Le Canal de Panama coûtera le double et rapportera le triple du Canal de Suez. »

Nous avons dit avec le Congrès international de 1879, nous n'avons cessé de répéter continuellement, et sous toutes les formes: que la dépense matérielle de creusement du Canal maritime coûterait 600 millions de francs et que les dépenses administra-

tives, avec le paiement des intérêts annuels à servir aux actionnaires et aux obligataires jusqu'au jour de l'inauguration, coûteraient d'autre part environ 600 millions de francs.

Le coût total de 1,200 millions prévu par le Congrès international a été augmenté. Aura-t-on le droit de dire que les prévisions du Congrès international étaient fausses? Pas du tout. Le coût du creusement proprement dit du Canal ne se trouvera pas beaucoup modifié; c'est la dépense résultant du paiement des intérêts à servir au capital et aux emprunts qui s'est accrue. Est-ce la faute du Congrès international?

Est-ce la faute de votre Conseil d'administration, si l'acharnement et la mauvaise foi avec lesquels nos adversaires se sont attaqués à notre crédit, nous ont obligés à emprunter plus cher que le Congrès ne l'avait admis, la somme nécessaire à l'exécution de l'œuvre matérielle, et si ces attaques nous ont fait perdre plus d'une année de bon travail dans l'Isthme? Certains de nos entrepreneurs, il faut bien le reconnaître, ont eu le tort de se laisser intimider par cette guerre implacable faite aux capitaux français engagés dans l'entreprise.

Nous avons demandé en 1885, au gouvernement de la République, l'autorisation d'émettre des obligations à lots, précisément pour alléger ces charges d'intérêts devenues lourdes; nous avons présenté dernièrement la même requête dans le même but.

Il appartient aux Représentants de la Nation de vous donner les moyens d'achever votre œuvre à des conditions normales.

Exactement comme à Suez en 1865, les ouvriers nous ont fait défaut à Panama! Et comme à Suez, immédiatement, sans hésiter, sans perdre un seul jour, nous avons cherché le moyen de nous passer de cette main d'œuvre colossale, de tourner la difficulté, de substituer des machines aux bras.

Dès 1885, c'est-à-dire deux ans avant que l'événement ne se réalisât, nous prenions déjà des précautions. C'est alors que les attaques les plus violentes furent dirigées contre notre entreprise.

La solidité des actionnaires, leur résistance admirable déjà ces calculs:

« Ne pouvant rien contre les actionnaires, disions-nous, certaines individualités se sont tournées contre la Compagnie; et par la publication de journaux créés exprès, expédiés ou criés sur la voie publique, par des correspondances, par des brochures, une véritable campagne de chantage a été organisée.

« Nous n'avons pas besoin de dire que ces spéculateurs d'un genre spécial trouveront la Compagnie du Canal de Panama aussi dédaigneuse et aussi inébranlable que l'ont été les actionnaires. »

Les moyens employés par nos adversaires, résolus à s'emparer du Canal, ont dépassé tout ce qu'il aurait été possible d'imaginer. Leur audace fut sans limite; ils s'attaquèrent à tout et à tous, ne reculant devant rien, intimidant, je vous l'ai dit, certains de nos entrepreneurs, effrayant les travailleurs qui étaient disposés à se rendre dans l'Isthme.

Pour lutter, nous avons demandé au gouvernement de la République l'autorisation d'émettre des obligations à lots. La lettre de votre Président au Ministre commençait ainsi:

« La Compagnie du Canal de Panama se trouve actuellement dans la situation où se trouvait la Compagnie du Canal de Suez deux ans avant l'inauguration du Canal maritime. »

« Pour l'achèvement du Canal de Suez, et en pareille occurrence, le gouvernement français accorda à M. Ferdinand de Lesseps l'autorisation d'émettre des obligations à lots.

« Ces obligations à lots, émises au prix de 300 francs, valent actuellement 565 francs.

« L'intervention du gouvernement français en faveur de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez se justifiait par cette double considération:

« Que le premier capital de l'entreprise avait été presque entièrement souscrit en France;

« Que les revenus du Canal achevé, payés par toutes les nations, rémunéreraient ce capital national qui, par conséquent, serait pour la France un placement exceptionnellement avantageux. »

La situation étant identique, il nous avait paru que nous aboutirions au même résultat.

Divers incidents ne nous permirent pas d'attendre le vote de la Chambre des Députés. Il fallait marcher, continuer le creusement, sous peine de perdre le fruit de travaux considérables, et nous dûmes procéder à un emprunt dont le succès fut complet, mais dont les charges vinrent augmenter encore celles que nous supportions déjà.

La pétition que vous avez adressée à vos Sénateurs et à vos Députés, ne dit-elle pas, en termes respectueux, que votre but principal est la recherche de la vérité?

Vous ne voulez, comme nous, qu'une chose: c'est que vos Représentants vous aident, dans la mesure de leur pouvoir, à achever l'œuvre que vous avez entreprise avec votre épargne, se rappelant cette opinion qui a été officiellement exprimée:

« La Compagnie de Panama, par le nom et le passé des hommes qui la dirigent, par les collaborateurs éminents dont elle s'entoure, par le caractère grandiose et en quelque sorte humanitaire de l'œuvre qu'elle poursuit, par les efforts sérieux qu'elle fait encore pour mener cette œuvre à bien, mérite la bienveillance des pouvoirs publics. »

Les Représentants de la Nation n'oublieront pas les vœux émis par les Chambres de commerce de Bordeaux, de Saint-Nazaire, de Rouen et de Marseille, au retour des Délégués que ces Chambres avaient envoyés à Panama.

Les vœux des Chambres de commerce les plus intéressées à la mise en exploitation du Canal de Panama, le pétitionnement des Actionnaires et des Obligataires de la Compagnie, le mouvement d'opinion publique, le mouvement national qui s'est manifesté à la suite des manœuvres coupables dirigées contre l'entreprise, posent une question qui ne peut rester en suspens, qui doit être résolue à bref délai:

La France achèvera-t-elle, à sa gloire et à son

profit, le Canal de Panama, comme elle a achevé, à son profit et à sa gloire, le Canal de Suez?

Le Parlement français de 1888 accordera-t-il aux actionnaires du Canal de Panama, dans des conditions identiques, l'aide que le Parlement français a accordée, en 1868, aux actionnaires du Canal de Suez?

Un moment d'hésitation chez les Pouvoirs publics a suffi, en 1875, pour que la moitié de la propriété du Canal de Suez passât, pour cent millions de francs à la Trésorerie britannique.

Nos adversaires actuels parviendront-ils à s'approprier pour rien le Canal de Panama tout entier?

Fortes de l'avis unanime de la Commission supérieure consultative des Travaux, nous abordons résolument, dès le mois de septembre dernier, l'exécution du programme nouveau.

Le tracé du Canal à biefs, que l'on exécute actuellement, ne diffère pas du tracé adopté pour le Canal à niveau.

Ce Canal aura, sur toute sa longueur, dans chaque bief, autant de largeur et de profondeur d'eau que le Canal définitif.

Les plus grands navires (les navires de 150 mètres de longueur et de 8 mètres de tirant d'eau) pourront passer en 1890 d'un Océan à l'autre Océan.

En définitive: Nous tendons à ouvrir le Canal à la grande navigation avec des biefs dont le plus élevé ne sera pas à plus de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer; mais si nous constatons que ce résultat ne doit pas être atteint en 1890, nous n'arrivons, pour maintenir cette date, qu'à créer ce bief supérieur, — toujours destiné à disparaître — en arrêtant les travaux d'extraction dix mètres plus haut.

Tous nos efforts se sont concentrés sur la nécessité dominante d'ouvrir le Canal à la navigation universelle avec la plus grande rapidité, par des moyens absolument certains. Nous avons la conviction d'y avoir réussi.

En admettant un passage journalier de 10 navires, jaugeant en moyenne 2,500 tonnes (tonnage moyen des navires passant le Canal de Suez), on a un transit quotidien de 25,000 tonnes. En laissant dans l'année la marge très ample de 65 jours pour les réparations et autres circonstances pouvant ralentir l'exploitation, on obtient, avec 300 jours seulement de navigation par an, un transit de 7,500,000 tonnes.

La création ultérieure de garages facilitera le passage des navires et augmentera la capacité d'exploitation du Canal inauguré en 1890.

Ces dispositions s'imposaient, le trafic de 7 millions et demi de tonnes étant déjà bien dépassé.

Les engagements fermes pris par les entrepreneurs étant basés sur les conditions d'un travail dont ils ont maintenant toute l'expérience, les prix inscrits aux contrats sont les prix qui leur ont été appliqués, dont ils ont également fait l'expérience pratique, qui ne laissent donc aucun doute.

Après l'inauguration, le seul produit des taxes de transit étant de 125.218.750
Et toutes les charges étant de 103.926.260

Il reste une marge, en chiffres ronds, de 21 millions de francs, distribuables aux Actionnaires après les prélèvements des réserves et de la redevance au Gouvernement Colombien.

L'autorisation d'émettre des obligations à lots, si elle vous était accordée, l'autorisation éventuelle de convertir en obligations à lots les emprunts antérieurs, amélioreraient considérablement la situation financière.

Une objection nous a été faite par un certain nombre de Députés: La faveur que nous sollicitons des Pouvoirs publics étant exceptionnelle, des Représentants de la nation ont exprimé le désir que, quoi qu'il pût arriver, le remboursement des obligations et le paiement des lots fussent définitivement assurés, en dehors même des bénéfices de l'entreprise. Nous avons proposé, en conséquence, de majorer les sommes à emprunter du quantum nécessaire pour acheter et déposer des Rentes Françaises, de manière à garantir définitivement le remboursement, avec primes ou lots, de toutes les obligations à émettre, sans exception.

Le 20 janvier dernier, je vous faisais connaître que je ne renoncerais pas à la demande que j'avais faite d'être autorisé à émettre des obligations à lots:

« N'ayant rien à cacher, vous disais-je, je veux un débat public où la véritable situation de l'entreprise sera exposée. Ce n'est donc pas une mise en demeure que mes associés, que les électeurs transmettront à leurs Représentants, mais une respectueuse requête n'ayant pour but que la « vérité. »

Vous avez répondu à cet appel et les Représentants de la France sont saisis de la question.

Cet examen peut prendre un certain temps.

Mais, là-bas, dans l'Isthme, on travaille, et le temps marche! Et si nous voulons inaugurer le Canal à sa date, nous ne devons rien négliger. Plus on travaille, plus nous devons veiller à l'exécution des marchés que nous avons passés. La moindre suspension des travaux, pour une cause quelconque, amènerait un grand retard, et nos adversaires, qui veulent s'emparer de votre œuvre, en dépréciant le cours de vos titres, ne manqueraient certes pas l'occasion.

J'ai donc proposé au Conseil d'Administration de procéder tout de suite à l'émission d'une 3^{me} série d'Obligations Nouvelles qui offrira précisément les garanties de remboursement que je veux assurer aux obligations à lots: c'est-à-dire que sur le produit de cette émission d'Obligations Nouvelles, un prélèvement proportionnel sera fait pour qu'un achat de Rentes françaises assure, garantisse le remboursement à 1,000 francs de toutes les obligations.

Le Parlement aura ainsi la démonstration pratique du système que je compte appliquer à l'émission des obligations à lots.

Cet emprunt étant comme à valoir sur l'emprunt définitif des 60 millions, il est juste que les souscripteurs jouissent d'un privilège:

La Compagnie réservera donc à chaque souscripteur à l'émission actuelle des Obligations Nouvelles 3^{me} série, et suivant les circonstances, dans le cas, bien entendu où l'autorisation d'émettre des obligations à lots me serait accordée, ou le droit de souscrire avec irréductibilité à un même nombre d'Obligations à lots, ou le droit d'échanger (aux conditions qui seront alors déterminées) les Obligations Nouvelles de la 3^{me} série qu'il aura souscrites, contre un même nombre d'Obligations à lots.

Grâce à cette émission partielle nous continuerons avec la vigueur indispensable le creusement du Canal maritime de Panama; et le Parlement aura le temps d'examiner les conditions diverses de l'œuvre que nous avons entreprise.

Je terminerai en rappelant une parole prononcée dans l'Isthme devant de nombreux témoins et qui produisit une grande impression.

M. Ponce de Léon, ingénieur du gouvernement des États-Unis de Colombie, qui venait de visiter les chantiers, s'exprima ainsi:

« Nous sommes à même d'apprécier quelle foi, quelle force de volonté et quelle constance ont été nécessaires pour commencer, organiser et installer les travaux de l'excavation du Canal. Je ne doute plus maintenant du succès de l'entreprise: « La France a commencé l'œuvre, et la France la terminera! »

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité les résolutions présentées par le Conseil d'administration.

L'ASSURANCE FINANCIÈRE

Société Mutuelle de Reconstruction des Capitaux
3, Rue Louis-le-Grand, 3 — PARIS

BONS D'ÉPARGNE

Emis à 250 Francs

Remboursement à 400 francs garanti par des Obligations à Lots du Crédit Foncier de France

DURÉE 75 ANS — 4 TIRAGES PAR AN

Les Souscriptions seront reçues à partir du 24 Février 1888

Le prix de 250 francs sera payable de la manière suivante:

50 francs en souscrivant.

25 francs du 1^{er} au 40^e de chaque mois jusqu'à complète libération.

Les libérations totales seront admises à toute époque; les titres entièrement libérés participeront seuls aux tirages.

Le premier Tirage aura lieu le 1^{er} Avril 1888

Les versements sont reçus au siège de l'Assurance Financière, 3, rue Louis-le-Grand, et chez les Agents et Correspondants de la Société.

La somme nécessaire au remboursement de tous les bons à 1,000 francs et les intérêts seront employés en Obligations à lots du Crédit Foncier de France.

Ces obligations seront immatriculées, numéro par numéro, au profit exclusif des Souscripteurs de Bons qui bénéficieront de tous les avantages attachés aux dites obligations jusqu'à la sortie des Bons au tirage. — Ainsi, les Bons seront remboursés au quadruple de leur prix, soit à 1,000 francs, et les porteurs jouiront, en outre, des lots qui seront acquis aux obligations de garantie. — Tout porteur de Bons, entièrement libérés, aura le droit de requérir la délivrance d'un certificat constatant les numéros des obligations de garantie. Un Comité de six Membres désignés chaque année au sort parmi les titulaires de Bons nominatifs, sera chargé du contrôle de l'opération, concurremment avec le Conseil d'Administration.

Les Prospectus, Bulletins de Souscription, Renseignements, etc., sont adressés sur demande affranchie envoyée au Siège social ou aux Agents de la Société.

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉES ARTISTIQUES PARISIENNES

Samedi 10 mars

LA FEMME A PAPA

On nous annonce pour le 11 mars courant une représentation extraordinaire de

LA PERCHE

Comédie-Vaudeville en 3 actes, par MM. PREVEL et MAROT

Avec le concours de

M^{mes} D'Askoff, des théâtres de Paris et de Russie. Branciez, du Vaudeville.

Millet, du Palais-Royal.

Lina Drouet, de Cluny.

Darlot, des Variétés.

MM. Divoor, du Châtelet.

Millet, de la Renaissance.

Boisset, des Folies-Dramatiques.

Martin de la Renaissance.

Decaux du Palais-Royal.

Lebon, des Variétés.

Le spectacle commencera par:

LE SALON D'ATTENTE

Comédie en 1 acte, de M. PREVEL

BOURSE. — Cours du 5 mars.

3 0/0	82 50
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	85 25
4 1/2 0/0 ancien	106 52
4 1/2 0/0 1883	106 70

Dernier cours du 5 mars.

Actions Orléans	1,345 00
Actions Lyon	1,270 00
Obligations Orléans 3 0/0	402 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	281 50
Obligations Lombardes (jouissance...)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	350 00

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau
ADHÉRENTE & INVISIBLE
 Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles
 Se défier des Imitations et Contrefaçons
CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875
 9, Rue de la Paix, PARIS

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

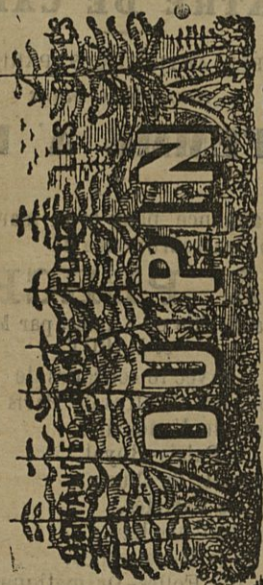
PONTIÉ

Jacques FONTES Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour amouplements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison Pontié est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTES, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.



MÉDAILLE D'OR
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
 Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter ; il est difficile de créer
 l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sappin forment essentiellement la base.
 Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHATEAUBREUSE.
 On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



EXPOSITION CAHORS 1881
B. DOUCÈDE
 Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
 PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
 SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
 SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
 Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

PHOSPHATE DE FER

de LERAS, D^r Et-Sciences
 Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang; il est très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants délicats.
 DÉPOT : Toutes Pharmacies.

MALADIES DES ENFANTS SIROP DE RAIFORT IODÉ

de GRIMAULT & C^{ie}
 Plus actif que le sirop antiscorbutique, il excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat la pâleur et la mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Cette combinaison végétale, essentiellement dépurative, est mieux tolérée que les iodures de potassium et de fer.
 DÉPOT : Toutes Pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.
 des PLAIES et **ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Princes de la Science
 Le traitement ne demande nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
 S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.).
 CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS
 Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.
 GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.
 TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.
CHIRURGIEN-DENTISTE
 Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze
A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODON. Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonné depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.
 5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.
 EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Layton.

GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les
 La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.
 Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
 Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.
 MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

RHUM S-T-GEORGES

DANS LES MEILLEURES MAISONS

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

M. BASTIEN, sénateur, membre de l'Institut; HARTWIG DEVENBOUY, professeur à l'École des langues orientales; F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine; A. DIRY, professeur à l'École des chartes; GLASSON, membre de l'Institut; Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la bibliothèque de la Sorbonne; Dr L. LEVASSOUR, membre de l'Institut; de la Seine; H. LEAUME, examinateur de l'École nationale des beaux-arts; E. MÉRITZ, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. WAILLÉ, professeur à l'École des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° totalisant de 1.200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc	Chaque volume broché 25 francs
Payables à raison de 10 francs par mois	

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée	75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes
--	--

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adressez, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.